



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**Bureau de l'utilité publique et
de l'environnement -**

Rouen, le

24 OCT. 2025

Suivi ICPE

Affaire suivie par Céline MICHEL
Gestionnaire des dossiers liés à l'environnement
Tél. : 02.32.76.53.86
Mél. : pref-coderst@seine-maritime.gouv.fr
REF : UDRD-2025-10-R-20

- Levée de mise en demeure -

Madame, Monsieur,

L'inspection des installations classées s'est rendue sur votre site le 30 septembre 2025 afin de procéder au récolement des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 11 avril 2025 vous mettant en demeure de vous conformer aux prescriptions édictées en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement pour votre exploitation située sur le territoire de la commune de CANTELEU.

Les prescriptions relatives à l'arrêté préfectoral précité ayant été respectées, je vous confirme la levée de ladite mise en demeure.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,

Pour le préfet et par délég.

le secrétaire général

Zoheir BOUAOUICHE

ETABLISSEMENT J SOUFFLET et COMPAGNIE

Quai de Danemark Dieppedalle Croisset
76380 CANTELEU